

République Française  
Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Fougères-Vitré  
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20 h
15	13

Date de la convocation
19 mars 2022

Nombre de pouvoirs
2

Numéro de la délibération
2022-06

## DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

### Séance du mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 23 mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ESNAULT Franck, Maire.

Etaient présents à 20 h : M. ESNAULT Franck, Mme GARDAN Christine, M. MARIE Patrice, Mme GOSELIN Hélène, Mme LOUVIOT Marie-Thérèse, Mme BRUNET Monique, M. JEULAND Stéphane, M. PAUTONNIER Stéphane, M. GRANGÉ Aurélien, M. SIMON Adrien, M. BOSSERAY Dominique, Mme RABALLAND Nathalie, Mme LECOINTRE Chrystèle.

Absents excusés : M. HARDY Yvon a donné pouvoir à M. MARIE Patrice.  
Mme ROSSIGNOL Géraldine a donné pouvoir à Mme GARDAN Christine.

M. Stéphane JEULAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### COMPTES DE GESTION 2021 (COMMUNE, LOTISSEMENTS BEAULIEU / RESIDENCE LES MOLANS / TANNEUR DES VILETTES / RESIDENCE L'OREE DU BOIS)

M. le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations à présenter ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Landéan, le 23 mars 2022,  
Pour extrait certifié conforme,  
ESNAULT Franck, Maire,

